ECOLES DOCTORALES DU SECTEUR SHES SITE DE POITIERS

ATTESTATION UNIQUE DE PRESENCE AUX SEMINAIRES DISCIPLINAIRES D'EQUIPE ET DE LABORATOIRES POUR VALIDATION EN HEURES DE FORMATIONS DOCTORALES DE SPECIALISATION VOLET 1A

Les participations des doctorant-es aux séminaires doctoraux au sein de chaque équipe et/ou des laboratoires du secteur SHES de Poitiers peuvent être validées par les écoles doctorales.

A compter de janvier 2019, votre école doctorale de rattachement les validera à hauteur de 20 heures maximum pour la totalité du cursus doctoral.
A compter de cette date, les écoles doctorales du secteur SHES de Poitiers n'appliquent plus la limite de 5 heures maximum par an.

1. Le ou la doctorant-e complète cette fiche (toutes les données sont obligatoires) des séminaires suivis durant l'année universitaire
2. A chaque séminaire, le ou la doctorant-e fait signer cette fiche par le porteur/responsable du séminaire
3. A la fin de l'année universitaire, le ou la doctorant-e fait signer cette fiche par son directeur de thèse
4. Le ou la doctorant-e adresse cette fiche signée par son directeur de thèse à l'école doctorale

Fiche à compléter directement sous ce format PDF avant impression

Ouvrir avec un autre lecteur PDF

Nom :

Prénom :

École Doctorale de rattachement : ☐ Humanités ☐ SLPCE ☐ SSTSEG

Laboratoire de rattachement : Sélectionner dans la liste déroulante

Equipe de rattachement :

INTITULÉ DU SÉMINAIRE	DATES	Nb heures de présence	Signature du porteur/ Responsable du séminaire

VALIDATION ANNUELLE DU DIRECTEUR DE THESE :

Date : Nom du directeur :

Signature :

Partie réservée à l'ED : ..... heures validées / 20 heures maximum / cursus doctoral